



Ville de Gourin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 MARS 2017**

<p>Date de convocation : 23/02/2017 affichée le : 23/02/2017 Date d'affichage de la délibération : 03/03/2017</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</p>	<p>L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE MOIGNE Michel, BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, SAROUILLE Nicolas, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, ALIX Mary-Chantal formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés</u> : LE PICHON Valérie, OFFREDO Hervé, BOUEDEC Jean-Michel</p> <p><u>Procurations</u> : LE PICHON Valérie à LE TALLEC Jacqueline, OFFREDO Hervé à LE MOIGNE Michel, BOUEDEC Jean-Michel à SERBON Anne-Marie</p> <p>Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.</p>
--	---

ORDRE DU JOUR

- 1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016
- 2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
- 3 - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE
- 4 - ACQUISITION PROPRIETE LE BOURHIS
- 5 - EAU DU MORBIHAN, MODIFICATIONS DES STATUTS
- 6 - MORBIHAN ENERGIES, CONVENTION DE SERVITUDE, KERBIQUET
- 7 - MORBIHAN ENERGIES, CONVENTION DE SERVITUDE, NOUEC VIHAN
- 8 - MORBIHAN ENERGIES, CONVENTION DE SERVITUDE, NOUEC VIHAN
- 9 - ENEDIS, CONVENTION DE SERVITUDE, GUIRZOUT

1 / COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

A-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2016 du budget principal conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2016	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL			
. Recettes	4 647 763.33 €	375 633.18 €	1 000.00 €
. Dépenses	3 623 873.41 €	1 222 793,44 €	378 762.32 €
. Déficit Reporté			
. Excédent reporté	1 046 762.67 €	750 102.48 €	
DEFICIT DE CLOTURE		97 057.78 €	377 762.32 €
EXCEDENT DE CLOTURE	2 070 652.59 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, par 20 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, le compte administratif 2016 du budget principal et le compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale.

B-BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2016 du budget service d'assainissement collectif conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2016	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
. Recettes	320 283.85 €	281 317.96 €	110 547,03 €
. Dépenses	238 042.83 €	132 864.24 €	157 503,01 €
. Déficit Reporté		272 610.35 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE		124 156.63 €	46 955.98 €
EXCEDENT DE CLOTURE	82 241.02 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget assainissement collectif et le compte de gestion conforme de Madame la Receveuse Municipale.

C-BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2016 du budget Lotissement Men Glas conforme au compte de gestion de Madame la Receveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS DE L'EXERCICE 2016	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS			
. Recettes	128 327.91 €	128 318.91 €	
. Dépenses	128 318.91 €	105 811.25 €	
. Déficit Reporté		211 162.84 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE		188 655.18 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	9.00 €		

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Lotissement Men Glas et le compte de gestion conforme de Madame la Receveuse Municipale.

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2017.

Après avoir rappelé les résultats issus du compte administratif 2016, Monsieur le premier adjoint, Vice-Président de la Commission des Finances présente à l'Assemblée un diaporama relatant ces différents éléments financiers.

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Finances informe que la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement devra être comme par le passé poursuivie en 2017 afin de pallier à la diminution de la dotation globale de fonctionnement au titre de la contribution au redressement des finances publiques d'un montant estimé de 40 000 euros. S'agissant des recettes fiscales, il conviendra d'établir une prévision prudente, les bases prévisionnelles communiquées en 2016 ayant été largement surestimées par les services de l'Etat. Proposition sera faite de maintenir les taux actuels. S'agissant des recettes d'investissement, un autofinancement important et le recours à l'emprunt devraient permettre le financement des principales opérations d'équipement de la mandature.

L'investissement du budget principal portera en 2017 sur :

- l'aménagement du centre ville,
- la construction de la nouvelle gendarmerie
- la déconstruction des anciens ateliers communaux,
- l'aménagement du square Verdun à proximité du cinéma associatif,
- la poursuite des travaux de voirie,
- les travaux de rénovation de plusieurs ponts et de curage du plan d'eau de Pont ar Len,
- l'aménagement de l'un des locaux commerciaux de l'immeuble du carrefour central,
- la poursuite du renouvellement du parc de matériel roulant.

S'agissant du budget d'assainissement collectif, l'investissement portera sur les acquisitions foncières nécessaires à la construction de la station d'épuration

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

3/ AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE, SUBVENTIONS FSIPL ET DETR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 mai 2016, le Conseil Municipal a adopté le projet d'aménagement du centre ville d'un montant, hors maîtrise d'œuvre, de 2 198 287,60 € H.T..

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter de l'Etat l'attribution de deux subventions destinées au financement de cette opération, l'une au titre du FSIPL, l'autre au titre de la DETR.

Monsieur le Maire invite également le Conseil Municipal à adopter le plan de financement global de ces travaux établi comme suit :

4/ ACQUISITION PROPRIETE LE BOURHIS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'acquérir la propriété LE BOURHIS située au lieu-dit "Pont Mouton" et cadastrée sous les numéros 448 et 997 de la section B d'une superficie de 16 618 m².

Un plan de cette propriété a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Monsieur et Madame Gérard LE BOURHIS, propriétaires, sont disposés à céder ces deux parcelles moyennant le prix principal de 8 000,00 € payable comptant, honoraires de négociation d'un montant de 1 038 € et frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

- ✓ décide l'acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 448 et 997 de la section B d'une superficie de 16 618 m² aux conditions financières précitées,

autorise Monsieur le Maire à intervenir lors de la signature de l'acte authentique

5/ EAU DU MORBIHAN, MODIFICATIONS DES STATUTS

A la demande de Monsieur le Président de Eau du Morbihan, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition de modifications des statuts portant sur la composition du syndicat et destinée à prendre en compte les changements intervenus parmi les membres, à savoir :

- ✓ la dissolution du SIAEP de la région de Carentoir, les communes constitutives devenant automatiquement membres ;
- ✓ la fusion de la communauté de communes de Josselin au sein de Ploërmel Communauté, cette dernière devenant membre en lieu et place de Josselin Communauté ;
- ✓ la création des communes nouvelles de Evellys, Theix Noyal, Carentoir et La Gacilly, devenant également automatiques membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° CS 2017-003 du Comité Syndical de Eau du Morbihan en date du 27 janvier 2017,

au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de modification des statuts de Eau du Morbihan, tels que rédigé en annexe à la délibération n° CS 2017-003 du Comité Syndical du 27 janvier 2017.

6/ MORBIHAN ENERGIES, CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, KERBIQUET

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec MORBIHAN ENERGIES une convention de mise à disposition destinée à l'installation d'un transformateur électrique sur le domaine public communal au lieu-dit "Kerbiquet".

Le plan d'implantation de ce transformateur a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec MORBIHAN ENERGIES une convention de mise à disposition destinée à l'installation d'un transformateur électrique sur le domaine public communal au lieu-dit "Kerbiquet".

7/ MORBIHAN ENERGIES, CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, NOUËC VIHAN

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec MORBIHAN ENERGIES une convention de mise à disposition destinée à l'installation d'un transformateur électrique sur le domaine public communal au lieu-dit "Nouëc Vihan".

Le plan d'implantation de ce transformateur a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec MORBIHAN ENERGIES une convention de mise à disposition destinée à l'installation d'un transformateur électrique sur le domaine public communal au lieu-dit "Nouëc Vihan".

8/ MORBIHAN ENERGIES, CONVENTION DE SERVITUDE, NOUEC VIHAN

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec MORBIHAN ENERGIES une convention de servitude destinée à la mise en place d'une ligne électrique souterraine au lieu-dit "Nouëc Vihan" empruntant les parcelles communales cadastrées sous les numéros 36 et 45 de la section WC.

Un plan de ces parcelles a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec MORBIHAN ENERGIES une convention de servitude destinée à la mise en place d'une ligne électrique souterraine au lieu-dit "Nouëc Vihan" empruntant les parcelles communales cadastrées sous les numéros 36 et 45 de la section WC.

9/ ENEDIS, CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, GUIRZOUT

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec ENEDIS (ERDF) une convention de mise à disposition destinée à l'installation d'une armoire de coupure haute tension sur le domaine public communal au lieu-dit "Guirzout".

Le plan d'implantation de cette armoire électrique a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS (ERDF) une convention de mise à disposition permettant l'installation d'une armoire de coupure haute tension sur le domaine public communal au lieu-dit "Guirzout".